

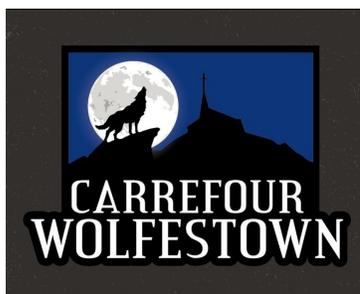


Saint-Julien vous parle

INAUGURATION DU CARREFOUR WOLFESTOWN

La maison touristique du village a été inaugurée dimanche le 13 octobre dernier. On se rappellera qu'elle fut baptisée *Carrefour Wolfestown* suite à un sondage auprès de la population de Saint-Julien. Ce nom honore à la fois tout le dynamisme du Carrefour qui a fait la joie et la fierté des citoyens pendant de nombreuses années, et l'ancienne appellation du Canton dont relevait anciennement la municipalité de Saint-Julien.

Le maire y a dévoilé l'enseigne créée sur mesure pour bien identifier le lieu appelé à devenir cet endroit accueillant pour les résidents, les visiteurs de passage et pour les marcheurs qui sont hébergés à Saint-Julien dans le cadre du Chemin. Une enseigne qui intègre comme un clin d'œil humoristique l'image d'un loup : jeu de mot avec le patronyme dudit Canton.



Le maire a aussi fait le bilan des investissements qui y ont été réalisés : notamment grâce au partenariat essentiel de Desjardins, qui a fait un don de 11 000 \$ à la municipalité pour ce projet.

Cette somme a permis entre autre de doter la maison touristique de lits et de matelas, de la literie, d'articles de cuisine, d'électroménagers, d'un patio et d'un ensemble patio, d'un foyer extérieur ainsi que d'un aménagement paysager...

Enfin, Jacynthe Patry, présidente de la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs, a dit un mot pour souligner comment Desjardins est un fier partenaire du développement des communautés. Et Stéphane Pinel, président de Le Chemin, a dit un mot de l'impact de notre maison touristique dans son offre de service et comment elle contribue au rayonnement de notre village.



DANS CE NUMÉRO

Inauguration du Carrefour Wolfestown	1
Avis public.....	2
Cheminées.....	2
Info-Conseil	2
Concours	3
Criée des âmes	3
Le patrimoine religieux	3
Subventions offertes	4
Horaire du bureau	4



CHEMINÉES

Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;

D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;

D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;

Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Enfin, fait aussi partie de la prévention incendie de changer les piles dans vos détecteurs de fumée. N'oubliez pas !

Source : Sécurité publique

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par l'adoption d'un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 243.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2019, le Conseil a adopté le premier projet de règlement de modification intitulé « Règlement numéro 372 amendant le règlement de zonage numéro 243 » de la municipalité de Saint-Julien et portant sur les logements intergénérationnels.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre 2019 à 19 heures 30 à la salle du Conseil, sise au 787, Chemin Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet du règlement numéro 372 est de permettre et de régir les logements intergénérationnels comme usage complémentaire aux habitations unifamiliales isolées.

Le projet du règlement numéro 372 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, du lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures et le vendredi de 8 heures à midi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, le 8 octobre 2019.

Martin Cloutier, Directeur général / secrétaire-trésorier

INFO-CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 7 octobre dernier, dans les bureaux de la municipalité. Lors de cette séance, il fut question des sujets suivants :

Logement intergénérationnel

Un premier projet de règlement a été présenté tel qu'il apparaît dans l'avis public ci-haut.

Carrefour Wolfestown

Un budget de 700 \$ a été voté pour l'inauguration du Carrefour Wolfestown. Ce montant servira à offrir gratuitement le diner et à donner des prix de présence.

Le but de l'évènement est aussi de souligner le soutien financier de

Desjardins, qui nous a fait don de 11 000 \$ pour revamper la maison.

Polyvalente de Disraeli

Il fut décidé de contribuer au comité des finissants, à hauteur de 40 \$.

Panneaux d'entrées du village

Un budget de 500 \$ a été voté pour la restauration des panneaux aux entrées du village.

Réfrigérateur du centre communautaire

Un budget de 800 \$ a été voté pour remplacer le réfrigérateur du centre communautaire.

CRIÉE DES ÂMES

VENDREDI LE 18 OCTOBRE 2019

À 20H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-JULIEN

Une soirée permettant de financer l'entretien et la conservation du patrimoine religieux



CONCOURS DE LA BIBLIOTHÈQUE

En octobre, c'est la chasse aux abonnés!

Du 1er au 31 octobre 2019, abonnez-vous ou réabonnez-vous à votre bibliothèque et courez la chance de gagner de superbes prix!

Le tirage aura lieu le 18 novembre 2019.



La couleur et le modèle des prix peuvent différer légèrement de la photo.

ÉCRIRE AU PÈRE NOËL

Comme chaque année, Poste Canada collabore avec le Père Noël afin que les enfants puissent communiquer plus facilement avec lui. Si les enfants écrivent au Père Noël, il leur répondra. N'oubliez pas tout de même d'inscrire sur l'enveloppe une adresse de retour...

Chaque année, le père Noël et ses lutins bénévoles répondent à quelque 1,6 million de lettres écrites en 38 langues!

Son adresse :

Père Noël
Pôle Nord, HoH oHo
Canada

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Le Conseil international des monuments et des sites, une organisation non gouvernementale internationale de professionnels qui œuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde a défini comme suit le patrimoine religieux dans la Déclaration de Xi'an, en 2005 : « *Le patrimoine religieux est composé de biens immobiliers, mobiliers ou archivistiques qui appartiennent ou ont appartenu à une église ou à une tradition religieuse, qui lui sont reliés ou l'ont été dans le passé. Ces biens ont été constitués, construits, fabriqués ou acquis dans le contexte des fonctions inhérentes ou corollaires à la mission religieuse, institutionnelle ou sociale de leur propriétaire ou à des fins de témoignage.* »

Pourquoi participer à un événement visant à financer l'entretien et la conservation du patrimoine religieux ?

Parce que selon la Fiducie nationale du Canada, environ 9 000 églises fermeront au cours des 10 prochaines années au Canada, soit environ le tiers de toutes les églises au pays.

<http://www.gdcr.umontreal.ca>

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Télécopie : 418-423-2384

Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur en bâtiment :
Fernando Rosas (819-434-7323)
St-julien.urbanisme@hotmail.com

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Martin Cloutier (418-423-4295)



AIDE FINANCIÈRE POUR LES PARENTS : COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ?

Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour ses contribuables pour les inscriptions à des activités sportives ou autres ?

Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veuillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 22 novembre 2019. Les montants autorisés vous seront versés le 5 décembre 2019.

« Je voudrais dire encore un mot à l'adresse des oreilles exquises : ce que, quant à moi, je demande véritablement à la musique. Qu'elle soit de belle humeur, désinvolte, tendre et profonde comme un après-midi d'octobre. »
Nietzsche

HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé